

L'enfant et le patrimoine musical tunisien stratégies de transmission

Dr Rim Jmal
Université de Carthage, Tunisie

Résumé :

Cet article pose le problème du rapport de l'enfant tunisien à son patrimoine musical. En Tunisie, ce patrimoine est constitué d'un ensemble de sous-répertoires de musiques modales (classiques, populaires et sacrés) qui s'est transmis pendant des siècles de générations en générations, s'imprégnant de l'évolution historique, sociale et culturelle de la société. Depuis le début du XX^e siècle, un ensemble de facteurs ont contribué à la modification de cet environnement sonore, introduisant de nouveaux types de musiques et imposant par conséquent de nouveaux goûts et de nouvelles tendances esthétiques. De nos jours, ce patrimoine se trouve de moins en moins présent dans le paysage sonore tunisien et il provoque même une certaine réticence auprès des jeunes qui ont tendance à préférer d'autres types de répertoires. A travers cet article, nous évoquons donc les différents problèmes relatifs à la transmission du patrimoine musical tunisien et le rapport actuel des jeunes et des enfants aux différents répertoires qui le constituent.

Mots-clés :

patrimoine, musique modale, l'enfant, Tunisie, transmission.

The child and the Tunisian musical heritage transmission strategies

Abstract:

This article poses the problem of the Tunisian child's relationship to his musical heritage. In Tunisia, this heritage is made up of a set of sub-directories of modal music (classical, popular and sacred) which has been passed down for centuries from generation to generation, permeating historical, social and cultural developments. of the society. Since the beginning of the 20th century, a set of factors have contributed to the modification of this sound environment, introducing new types of music and consequently imposing new tastes and new aesthetic trends. Nowadays, this heritage is less and less present in the Tunisian soundscape and it even causes a certain reluctance among young people who tend to prefer other types of repertoires. Through this article, we therefore evoke the various problems relating to the transmission of the Tunisian musical heritage and the current

relationship of young people and children to the various repertoires that constitute it.

Key words:

heritage, modal music, children, Tunisia, transmission.

La Tunisie est héritière d'un riche patrimoine musical constitué de différents types de répertoires de musiques arabes modales⁽¹⁾. Ces répertoires présentent une diversité de genres, de styles, de couleurs, de modes, d'instruments et de rythmes. Ils présentent aussi plusieurs catégories de musiques telles que le classique, le populaire, le sacré, le profane, le rural ou le citadin.

Jusqu'au début du XX^e siècle, ces répertoires de musiques modales étaient fortement imposés au sein de l'environnement musical tunisien. Ils constituaient par conséquent une base pour la culture musicale tunisienne qui était essentiellement orale. Ainsi, les différents types de répertoires de musique modale pouvaient être transmis d'une génération à une autre, tout en conservant leurs particularités, leurs richesses et leurs vivacités. Depuis la fin du XX^e siècle, un ensemble de facteurs ont commencé à influencer l'environnement musical tunisien. Ces facteurs sont essentiellement liés à la modernisation du mode de vie, la mondialisation et l'invasion massive des médias et des nouvelles technologies. En conséquence, de nouveaux types de répertoires musicaux tels que les répertoires des musiques de variétés ont commencé à s'imposer, provoquant des modifications profondes de l'environnement sonore et influençant le goût des auditeurs et les nouvelles compositions musicales.

Actuellement, la musique patrimoniale tunisienne reste peu présente dans le paysage musical tunisien. Cette musique est parfois inconnue ou encore jugée réticente par les jeunes et les enfants. Pourtant, le développement d'une connaissance et d'un goût pour cette musique est nécessaire pour assurer la continuité

entre les anciennes générations et ceux du futur et aussi pour ne pas perdre toute empreinte musicale spécifique à l'identité tunisienne. L'une des stratégies possibles pour assurer cette continuité de transmission consiste à agir sur l'enfant, futur adulte, et ce afin de l'imprégner des valeurs esthétiques et culturelles spécifiques à la musique patrimoniale. Quelle stratégie peut-on alors adopter afin de revaloriser le patrimoine musical tunisien aux yeux des enfants et à quel niveau peut-on agir pour assurer sa transmission ?

Afin de répondre à un tel questionnement, nous allons d'abord préciser ce que nous voulons dire par patrimoine musical tunisien, présenter les problèmes qui se rapportent à sa transmission d'une manière générale puis évoquer la relation spécifique de l'enfant tunisien à la musique patrimoniale en présentant quelques travaux que nous avons effectués. Par la suite nous allons proposer des niveaux sur lesquels il serait possible d'agir afin d'établir des stratégies permettant d'assurer la transmission et la sauvegarde de ce patrimoine musical.

1 - Définition du patrimoine musical tunisien :

Dans un sens large, le mot "Patrimoine" désigne "l'héritage commun d'un groupe ou d'une collectivité qui est transmis aux générations suivantes"⁽²⁾. Si on applique une telle définition à la musique, le patrimoine musical pourrait alors être défini comme étant l'ensemble des chants et des répertoires de musique qui se sont transmis pendant des siècles d'une génération à une autre.

En Tunisie, le patrimoine musical spécifiquement tunisien englobe un ensemble de répertoires de musiques modales qui sont le fruit d'une évolution historique, sociale et culturelle. Pour Sakli, les principaux traits caractéristiques communs à ces répertoires sont les suivants⁽³⁾:

- La présence d'un système mélodique modal spécifique à la musique tunisienne et qu'on qualifie de "tbâ".
- L'existence d'un rythme pouvant être libre ou basé sur une formule qui se répète d'une manière périodique.

- L'utilisation de l'hétérophonie⁽⁴⁾.
- L'utilisation d'instruments mélodiques et rythmiques qui permettent d'interpréter les gammes non tempérées (mis à part l'utilisation, encore réservée de l'orgue ou du piano).

La typologie des répertoires qui constituent la musique tunisienne pose plusieurs débats. Dans les versions les plus communes telles que celles proposées par Guettat, le répertoire musical tunisien, comme tous les autres répertoires des pays du Maghreb d'ailleurs, pourrait être défini à partir des trois types de répertoires : le répertoire dit "classique" qui correspond en Tunisie à celui du malûf, le répertoire de musique populaire qui peut être citadin ou rural et le répertoire de musique sacrée⁽⁵⁾.

1. Le répertoire du malûf :

Le répertoire du malûf désigne une musique urbaine, structurée et héritière de la musique arabo-andalouse. Cette musique serait commune à plusieurs pays du Maghreb comme la Lybie, l'Algérie ou le Maroc et elle traduit l'art de la nûba⁽⁶⁾. En Tunisie, la musique du malûf a été introduite depuis le XIII^e siècle, à l'époque de l'Etat Hafside (1237-1574). Durant son évolution, le répertoire du malûf, a connu au moins trois tournants historiques qui ont contribué à son remaniement :

- Un premier tournant à l'époque de l'empire Ottoman avec Rachid Bey, le troisième roi de la dynastie Husseinite qui a régné entre 1710 et 1759 et qui a contribué à l'ordonnancement des pièces de la nûba. Il a aussi intercalé d'autres pièces dont certaines s'inspirent de la musique turque.
- Un deuxième tournant a été connu grâce aux musiciens Ahmed Al-Wâfi (1850-1921) puis Khmayyis Tarnân (1894-1964) qui ont contribué à enrichir ce répertoire par leurs compositions.
- Un troisième tournant avec la fondation de l'institution de la Rachidiya en 1934, première école de musique en Tunisie qui a pris en charge l'enseignement et la transmission du malûf. Cette institution a aussi pris en charge la transcription des différentes pièces de ce répertoire dans l'intention de le sauvegarder.

Actuellement, ce répertoire est constitué d'un ensemble de 13 nûbât (pluriel de nûba). Chaque nûba est dédiée à un tbâ tunisien particulier et elle se compose de 9 types de pièces instrumentales et vocales qui se succèdent selon un rythme croissant, allant du plus lent au plus rapide⁽⁷⁾.

Mis à part ces 13 nûbât, le répertoire du mâluf comporte aussi d'autres pièces instrumentales et vocales. On trouve principalement les formes suivantes : le bashraf, le shghul, le shanbar et la qasîda.

2. Le répertoire de musique populaire :

Il désigne un répertoire de musique qui s'est développé au sein des couches populaires et qui constitue un "miroir" à travers lequel le peuple exprime ses pensées. Ce répertoire englobe une riche variété de chants et de musiques qui accompagnent toutes les manifestations, les fêtes et les événements de la vie quotidienne. Malgré sa richesse, ce répertoire s'est souvent trouvé victime de regard péjoratif à son égard le considérant comme étant de moindre qualité que la musique du mâluf.

Le répertoire de musique populaire peut être spécifique à une région. Généralement, on distingue deux sous catégories dans ce répertoire : la musique populaire citadine cultivée dans les villes et la musique bédouine cultivée dans les campagnes. Abdelwahab estime que la musique populaire citadine n'est autre qu'une version de la musique arabo-andalouse qui s'est développée dans les milieux populaires, contrairement à la musique classique qui a été cultivée parmi les couches aristocrates. La musique populaire bédouine quant à elle serait une musique dont l'origine remonte aux premières conquêtes islamiques du VII^e siècle et qui a pu conserver les caractéristiques originelles des chants pratiqués par les arabes sans être influencée par l'art andalou⁽⁸⁾.

3. Le répertoire de musique sacré :

Le répertoire de musique sacré évoque un répertoire musical en rapport avec les pratiques religieuses. En Tunisie, ce

répertoire s'est essentiellement développé dans les confréries soufis, lieux sacrés qui ont commencé à se propager en Tunisie depuis l'époque de l'Etat Hafside (1237-1574) et qui ont joué jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle le rôle de conservatoires de musique. Parmi les confréries connues en Tunisie nous citons : la îssawiya, la qâdiriya, la sûlamiya, la âmiriya, etc. Pour Zghonda, le répertoire de musique sacrée peut être défini à partir des quatre éléments suivants⁽⁹⁾:

- le âdhan qui désigne l'appel à la prière.
- la cantillation coranique qui désigne la lecture du coran accompagnée d'une mélodie chantée.
- la récitation de l'autobiographie du prophète qui est basée sur l'interprétation de poèmes chantés à sa gloire.
- le chant des confréries qui se compose d'un ensemble de nûbât spécifiques à une confrérie, avec l'intégration possible de pièces du malûf.

Actuellement, le répertoire de musique sacrée n'est plus seulement consacré aux pratiques et aux événements religieux, mais il peut faire aussi l'objet de spectacles et parfois de nouvelles tentatives d'interprétations et de "modernisation" qui peuvent ou non plaire aux spectateurs et préserver les mêmes valeurs esthétiques que le répertoire original.

En réalité, cette classification des répertoires du patrimoine musical tunisien, bien qu'elle a été reprise par certains musicologues tels que Abid ou Zghonda, a été contestée par d'autres pour au moins les deux raisons suivantes :

- La première raison se situe au niveau de dénomination de "classique" pour la désignation du répertoire du malûf. Une telle terminologie connote une influence par la musicologie classique qui considère la musique classique occidentale comme étant le modèle des musiques les plus élaborées.
- La deuxième raison se situe au niveau de l'indépendance du répertoire de musique sacrée par rapport à celui de la musique populaire. Autrement dit, il est à se demander si le répertoire

sacré ne serait pas simplement une sous-catégorie du répertoire populaire, puisqu'il accompagne les manifestations de la vie quotidienne et en particulier les fêtes religieuses.

En dépit des problèmes de classification, le patrimoine musical tunisien a commencé à connaître depuis la fin du XX^e siècle des problèmes de transmission. Ces derniers sont liés à plusieurs facteurs que nous allons exposer dans la partie suivante.

2 - Les problèmes de transmission :

Depuis la fin du XX^e siècle, la musique tunisienne a commencé à connaître des difficultés de transmission. Ces difficultés sont liées à plusieurs facteurs dont nous pouvons identifier au moins trois types :

Le premier type de facteurs est d'ordre socio-culturel et il se rapporte plus précisément aux changements du mode de vie que la société tunisienne a commencé à connaître depuis la fin du XX^e siècle. En effet, la modernisation de la vie et l'introduction des nouvelles technologies ont été à l'origine de l'apparition de nouvelles habitudes et coutumes chez les tunisiens. Par conséquent, certaines traditions ont été peu à peu abandonnées en faveur de nouvelles pratiques plus compatibles avec le mode de vie actuel, Ainsi par exemple, comme l'a noté Sakli, certains rituels qui se pratiquaient lors des fêtes de mariages ont été abandonnés ou "modernisés" provoquant ainsi la disparition des répertoires entiers en rapport avec ces rituels⁽¹⁰⁾. Nous pouvons aussi noter d'autres pratiques qui deviennent de moins en moins fréquentes, comme par exemple le fait d'aller aux Zawâyâ (pluriel de Zâwiya), lieux de rencontre des adeptes d'une confrérie. Ces Zawâyâ étaient à un moment comme des conservatoires de musique, puisqu'elles assuraient en même temps l'apprentissage et l'enrichissement du répertoire de chants sacrés et celui du malûf. Un autre nouveau phénomène peut être constaté au niveau de l'attitude de consommation musicale et qui se trouve directement lié à la multiplication des radios, des

chaînes télévisées, l'accessibilité à internet et l'usage des autres technologies. Il s'agit de la création de nouvelles habitudes de consommation musicale individualisée qui favorisent certes l'ouverture, mais qui permettent aussi de développer des goûts musicaux pouvant être en rupture totale avec la musique patrimoniale.

Le deuxième type de facteurs est lié à la modification de l'environnement sonore tunisien qui a connu depuis la fin du XX^e siècle une invasion médiatique importante. Cette invasion médiatique a contribué à accentuer les effets du phénomène de la mondialisation qui a contribué d'une part à imposer de nouveaux types de musiques qu'on écoute à l'échelle planétaire et, d'autre part, ce phénomène a contribué à l'imposition de nouvelles normes et valeurs esthétiques pour la musique arabe. C'est le cas par exemple des musiques qu'on appelle de "variétés arabes" qui ont généralement un caractère rythmé, léger et qui utilisent souvent des modes dépourvus des quarts de ton avec un arrangement synthétique. Ces musiques sont plutôt à destination commerciales et, outre les valeurs esthétiques qu'elles transmettent, elles s'imposent par leurs vidéo-clips et influent sur les productions musicales. En Tunisie, il est possible de constater cette tendance à la modernisation dans les compositions musicales contemporaines. Certains compositeurs ont même essayé de reprendre des pièces du patrimoine et de les présenter dans une version plus rythmée et arrangée, et ce afin de les "moderniser" et de les rendre plus acceptables pour le grand public.

Le troisième type de facteurs est lié à l'introduction de la notation musicale pour la sauvegarde et l'enseignement de la musique patrimoniale. Cette introduction peut être datée à la création de l'institution de la Rachidiya (1934). Au début, l'objectif de l'introduction de la notation dans la musique tunisienne était de conserver ce patrimoine des défaillances de la mémoire dues à la tradition orale. Dès lors, un ensemble de

problèmes ont commencé à s'imposer, quant à la compatibilité du système de notation occidental à la nature de la musique modale. En effet, si le mode de transmission oral permettait de conserver la richesse, la multitude des versions et surtout l'aspect vivant et régénérateur de cette musique, la notation a figé les différentes pièces du répertoire dans une version normative et approximative qui ne garde qu'un aspect squelettique de la mélodie. Dans l'enseignement, la partition a continué à être utilisée bien qu'elle pose des problèmes de compatibilité avec la nature de la musique modale. Pour la musique tunisienne, la partition occidentale se trouve incapable de reproduire fidèlement les hauteurs correspondantes aux échelles à l'origine non tempérées. A cela s'ajoute le problème de progression pédagogique de l'enseignement de la musique modale qui, en passant du mode oral au mode écrit, pose des problèmes au niveau de la fragmentation de la matière à présenter et des problèmes d'ordre didactiques par exemple les problèmes d'ordonnancement des modes selon les difficultés qu'ils présentent. Quant à la différence qui existe entre l'enseignement aux adultes et aux enfants, elle n'est généralement pas prise en compte dans les programmes des conservatoires⁽¹¹⁾.

3 - Les enfants tunisiens et le patrimoine musical :

Actuellement, l'environnement musical tunisien favorise la coexistence de plusieurs types de répertoires. Selon Kammoun, les musiques exogènes à la musique arabe qui ont été nouvellement introduites en Tunisie se présentent en deux types :

- D'abord, les "musiques de variétés internationales" qui sont représentées par des tubes fortement médiatisés par la télévision, la radio ou même par d'autres moyens de communication comme l'internet.
- Ensuite, les "musiques improvisées" comme par exemple le jazz, le rock, le latino et la musique électronique.

L'étude effectuée par cet auteur montre que ces deux types de musiques ont permis de développer chez les jeunes adultes de nouveaux modes d'expression musicale et de nouvelles tendances dans les productions musicales⁽¹²⁾. En ce qui concerne la musique patrimoniale, il est possible de constater une régression de l'écoute des différents répertoires de cette musique. Sakli évoque même une rupture quasi-totale entre les jeunes et la musique du malûf, musique jugée parfois comme étant archaïque et peu moderne⁽¹³⁾.

Au cours d'un travail expérimental que nous avons effectué avec des enfants de 6 à 13 ans qui porte sur le développement du sens musical de l'enfant en Tunisie, nous avons procédé entre autres à l'étude des tendances d'écoutes et des goûts musicaux chez les enfants de cette tranche d'âge⁽¹⁴⁾. Nous avons pour cela demandé à 153 enfants d'une école primaire de la région de Sfax de s'exprimer sur leurs préférences musicales et leurs tendances d'écoute.

Nous nous sommes intéressées dans un premier temps à l'évaluation de l'impact des moyens de diffusion audio-visuels sur le goût musical de l'enfant. Pour cela, nous avons posé aux enfants la question de savoir s'ils aiment la musique quand elle est accompagnée par les vidéo-clips. Parmi les 153 sujets interrogés, 77% ont manifesté leur préférence pour la musique accompagnée par le vidéo-clip. Certains ont même fait référence à des chaînes spécialisées dans leur diffusion.

Dans un deuxième temps, nous avons tenté de déterminer quels sont les répertoires musicaux que les enfants préfèrent écouter. Pour cela, nous leur avons demandé de formuler un ou plusieurs choix parmi les répertoires suivants : la musique orientale de variété, la musique classique orientale, la musique tunisienne de variété, la musique tunisienne traditionnelle, la musique populaire tunisienne, la musique du malûf, la musique classique occidentale, la musique de variété occidentale, la musique du jazz, les chansons pour enfants ou autres. L'étude

des préférences musicales pour chaque tranche d'âge à partir des réponses recueillis nous a permis de formuler les constatations suivantes :

- Il existe une nette préférence pour la musique arabe de variétés chez toutes les tranches d'âge de 6 à 13 ans sans exception. L'intérêt pour la musique orientale classique n'a été formulé qu'à partir de l'âge de 9 ans.

- L'intérêt pour la chanson enfantine est de 58% entre l'âge de 6 et 7 ans. L'intérêt pour ce répertoire diminue pour les tranches d'âges suivantes et disparaît totalement à partir de l'âge de 9 ans.

- En ce qui concerne la musique tunisienne, nous constatons qu'il y a un intérêt très réduit, voir même quasi-inexistant pour certains répertoires comme le malûf. En effet, sur la totalité de notre échantillon de 153 enfants, ce répertoire n'a été mentionné parmi les listes des préférences que par six enfants : 3 âgés de 10 ans et 3 autres âgés de 12 ans et demi. Aussi, pour la musique populaire et la musique traditionnelle tunisienne le taux d'intérêt reste très faible et il se limite à 8% environ pour toutes les tranches d'âge.

- Il existe un intérêt croissant pour la musique occidentale de variété à partir de l'âge de 8 ans. Aussi, l'intérêt pour la musique du jazz et d'autres types de musiques comme flamenco, musique de films, musique douce a été constaté chez quelques enfants âgés de 11 à 13 ans.

Sur un plan perceptif, le manque d'intérêt pour la musique tunisienne peut être expliqué par le développement de nouveaux schémas perceptifs en rapport avec les normes esthétiques imposées par les musiques mondiales. Ainsi, comme l'a fait remarquer During, la mondialisation conditionne le goût des consommateurs de manière à les plonger "dans une ambiance musicale planétaire qui modifie peu à peu leur perception"⁽¹⁵⁾.

Nous avons pu relever ce fait d'une manière expérimentale au cours d'une étude que nous avons menée en Tunisie avec des

enfants d'âge scolaire. Cette étude à laquelle nous avons fait référence plus haut avait pour objectif d'étudier le développement du sens musical de l'enfant tunisien et son rapport avec la modalité arabe⁽¹⁶⁾. L'évaluation du développement du sens musical en rapport avec la modalité chez l'enfant tunisien a été effectuée à partir de trois épreuves suivantes : la première est une épreuve dans laquelle le sujet est amené à reproduire instantanément de courts fragments mélodiques de musique modale, la deuxième est une épreuve dans laquelle le sujet est amené à achever des mélodies modales incomplètes, et, la troisième épreuve consiste à demander au sujet de produire une mélodie qui ressemble à une mélodie modale qu'on lui fait écouter. Quant aux mélodies ou les fragments mélodiques sélectionnés, ils évoquent des modes spécifiques à la musique arabe ou tunisienne tels que le mode râst, bayyâtî, sîkâ, hijâz, etc. Le dépouillement des résultats obtenus pour 102 sujets âgés de 6 à 13 ans a relevé le fait que certains enfants étaient complètement insensibles à tout caractère modal. Ces enfants ramènent automatiquement toute mélodie écoutée ou produite à un mode majeur ou mineur⁽¹⁷⁾.

4 - L'enfant et les stratégies de transmission :

Afin d'assurer la transmission du patrimoine musical tunisien et de le revaloriser aux yeux des enfants, il est nécessaire d'entreprendre un ensemble de stratégies à plusieurs niveaux. Nous pouvons distinguer au moins quatre niveaux sur lesquels il serait possible d'agir et de développer des politiques ou des actions spécifiques à l'enfant : au niveau des jardins d'enfants, au niveau de l'éducation nationale, au niveau des médias et au niveau de la production des chansons pour enfants.

1. Au niveau des jardins d'enfants :

L'éveil de l'enfant aux différentes caractéristiques de son patrimoine musical est déjà possible depuis l'âge préscolaire. C'est sur cette idée que sont basées la plupart des démarches actives développées dans le champs de l'éducation et de l'éveil

musical telles que les démarches de Emile Jaques-Dalcroze, Zoltán Kodály, Edgar Willems et d'autres. En ce qui concerne la Tunisie, certains auteurs tels que Kammoun ont montré la possibilité de l'imprégnation de l'enfant par les caractéristiques de la musique tunisienne suite à une démarche spécifique d'éveil qui fait appel à l'utilisation d'éléments mélodiques, rythmiques ou mélodico-rythmiques des différents répertoires de la musique tunisienne⁽¹⁸⁾.

Dans les programmes officiels actuels des jardins d'enfants, l'activité musicale figure parmi d'autres types d'activités artistiques tels que la danse, le théâtre ou le dessin⁽¹⁹⁾. Parmi les objectifs de cette activité c'est de faire connaître la musique patrimoniale spécifique à la Tunisie aux enfants. Pourtant, sur le plan pratique, il n'existe aucune indication précise sur la démarche à entreprendre pour atteindre cet objectif. De ce fait, la pratique des chansons reste au choix de l'éducateur qui n'a pas toujours une connaissance approfondie des répertoires de la musique tunisienne et des différentes pièces qu'on peut présenter aux enfants et dont les difficultés sont variables. Cependant, il est à noter que les jardins d'enfants ont la possibilité d'assurer des clubs de musiques en faisant intervenir des spécialistes. Le choix du contenu du club de musique et de la nature des répertoires abordés reste libre pour chaque intervenant.

2. Au niveau de l'éducation nationale :

En Tunisie, l'enfant est scolarisé à partir de l'âge six ans en intégrant le système de "l'école de base" dont la durée est de 9 ans. Ce système d'école présente deux cycles : un premier cycle primaire qui s'étale sur 6 ans et un deuxième cycle élémentaire qui s'étale sur 3 ans. Dans le cycle primaire, l'éducation musicale se présente comme une matière nécessaire et obligatoire tout au long des six années d'études. L'objectif de cette matière est d'initier l'enfant à différents éléments mélodiques et rythmiques d'une part et, d'autre part, de développer chez lui les capacités

d'écoute et de chant⁽²⁰⁾. Mis à part quelques rythmes proposés de la musique tunisienne ou orientale, il est possible de constater que le programme des quatre premières années ne renvoie à aucun élément patrimonial. A partir de la 5^e année, quelques chansons dans des modes arabes tels que le râst, bayâtî ou sîkâ sont proposés. Il n'existe cependant pas d'intérêt particulier pour la musique tunisienne. Au cycle élémentaire, le contenu relatif à cette matière paraît plus spécialisé et plus centré sur l'apprentissage des modes arabes qui sont abordés à travers la lecture, la dictée et le chant. Ce programme favorise l'apprentissage de tubû, de chansons patrimoniales et le développement d'une connaissance sur des personnalités de la musique tunisiennes. Mais en revanche, ce programme présente aussi une très grande diversité de répertoires musicaux à connaître, comme par exemple la musique africaine, chinoise, pakistanaise, indienne et la musique classique occidentale.

3. Au niveau des médias :

Pour familiariser et faire connaître à l'enfant les différents répertoires de musique qui constituent son patrimoine, il est nécessaire d'opter pour une stratégie de diffusion qui fortifie la présence des chansons patrimoniales dans l'environnement sonore. Il devient par conséquent important d'encourager la diffusion du patrimoine à travers les médias telles que la radio ou la télévision, et ce afin de la rendre accessible à un large public. En ce qui concerne les stations radios, nous constatons qu'elles se sont multipliées d'une manière considérable en Tunisie après l'année 2011, d'où la nécessité d'entreprendre une politique générale de diffusion qui oriente la diffusion vers la chanson patrimoniale en même temps que les tubes d'actualités.

Au niveau des émissions télévisées, il est possible de prévoir des programmes pour enfants qui permettent de cultiver une culture de la musique tunisienne d'une part (exemple de jeux de compétitions) et d'écouter ou chanter les chansons patrimoniales d'autre part. Notons que quelques émissions de chants destinés

aux enfants ont déjà existé telles que l'émission "star sghâr" qui continue jusqu'à présent à être diffusée sur la chaîne Hannibal TV et l'émission "Soufian show" qui s'est arrêtée suite au décès de son présentateur en 2011.

4. La production des chansons pour enfants :

Afin d'imprégner l'enfant des caractéristiques de la musique patrimoniale tunisienne depuis son jeune âge, il est nécessaire de développer un répertoire de chansons pour enfants qui fait référence au patrimoine en reproduisant ses caractéristiques mélodiques, rythmiques ou mélodico-rythmiques. Il est même possible de penser à des répertoires pour enfants qui reproduisent "l'intonation musicale locale", terme défini par Sakli comme étant "une résultante d'éléments techniques caractéristiques du langage musical traditionnel de chaque région, lesquels sont en rapport et avec la composition et avec l'interprétation"⁽²¹⁾. Notons aussi que, actuellement, le répertoire des chansons proposées aux enfants se trouve très diversifié et il favorise toute sorte d'imprégnation. Il existe cependant une nette influence par les musiques égyptiennes et libanaises et surtout par les musiques diffusées par des chaînes télévisées telles que "Tuyûr al-Janna" ou encore des chansons chantées par des vedettes des musiques de variétés. Quant aux chansons pour enfants qui reproduisent "l'intonation" tunisienne, elles deviennent de plus en plus rares et elles sont victimes presque depuis les années 90 d'une pénurie de production. Actuellement, il existe quelques tentatives de compositions de chansons tunisiennes pour enfants et certains albums comme ceux de Sami Derbez ou Lotfi Bouchnak sont commercialisés.

A travers cet article nous avons essayé d'aborder la question de la relation de l'enfant tunisien à sa musique patrimoniale. Cette musique qui est constitué d'un ensemble de répertoires de musiques modales héritières de la culture arabo-musulmane se trouve aujourd'hui face à des problèmes de transmission qui la mettent en rupture avec les goûts et les tendances d'écoutes des

jeunes d'aujourd'hui. Nous avons principalement tenté de réfléchir à d'éventuelles stratégies qui s'adressent aux enfants, futurs adultes, et ce afin de leur permettre de développer une connaissance et un goût pour cette musique qui est le reflet de l'identité musicale tunisienne.

De nos jours, la question de la transmission du patrimoine musical se pose dans plusieurs pays arabes, surtout à l'ère de la mondialisation. La réalisation de stratégies de sauvegarde dans les différents pays est tout à fait possible, mais elle reste toutefois tributaire du développement d'une conscience du problème d'une part, et d'autre part, elle reste subordonnée à une réelle volonté politique et culturelle.

Notes :

1 - La musique arabe modale désigne une musique héritière de la culture arabo-musulmane. Cette musique est régie par un système mélodico-rythmique appelé le mode qui se caractérise par les éléments suivants : une échelle heptatonique avec des intervalles spécifiques, une hiérarchie des notes qui provoque des sensations de tensions et de détente, des formules types caractéristiques de chaque mode, un sentiment spécifique à chaque mode et une ornementation qui s'ajoute à la ligne mélodique pour l'embellir. En orient, le système modal est appelé le maqâm (Le pluriel est maqâmât) et en Tunisie, le système musical spécifique à la musique tunisienne est appelé le tbâ (Le pluriel est tubû).

2 - Patrimoine, In Toupictionnaire : le dictionnaire de la politique, Disponible sur www.toupie.org

3 - Mourad Sakli : La musique tunisienne et les enjeux du nouveau siècle (Al-mûsiqâ at-tûnisiya wa tahaddiyât al-qarn al-jadid), Bayt al-Hikma, Tunis 2008, p. 20.

4 - L'hétérophonie désigne un mode d'exécution caractéristique des musiques monodiques, c'est-à-dire des musiques basées sur une seule ligne mélodique. Ainsi, durant le jeu instrumental ou le chant vocal, l'interprète ou les instrumentistes ne reproduisent pas toujours la même ligne mélodique et ils effectuent systématiquement des variations mélodiques ou rythmiques qui sont souvent ornementales, et ce selon un style d'interprétation propre à chacun.

5 - Mahmoud Guettat : La musique arabo-andalouse, El Ouns, Paris 2000, p. 11.

6 - La nūba (le pluriel est nūbāt) désigne une suite de pièces instrumentales et vocales composées sur un même mode musical.

7 - Les neufs types de pièces qui constituent la nūba tunisienne dans sa forme actuelle sont les suivants : 1) Al-istiftāh : c'est un prélude dont l'objectif est d'introduire l'ambiance générale du mode. 2) Le msaddar : c'est une ouverture instrumentale. 3) Al-abyāt : ce sont les vers qui introduisent le chant. 4) Le btāyhi : c'est une série de pièces dans le rythme lent btāyhi. 5) Al-tūshiya : c'est une pièce instrumentale dont l'objectif est d'anticiper sur le mode de la nūba prochaine. 6) Al-barāwil : c'est une série de pièces dans le rythme modéré de barāwil ou dukhūl barāwil. 7) Al-draj : c'est un ensemble de pièces dans le rythme al-draj. 8) Al-Khafif : c'est un ensemble de pièces dans le rythme léger Al-khafif. 9) Al-khatm : c'est un ensemble de pièces qui annoncent la fin et qui se déroulent sur le rythme rapide Al-Khatm.

8 - Hassan Husni Abdelwahab : Feuilletts sur la civilisation arabe en Afrique (Waraqāt an al-hadhāra al-arabyya fī ifrīqiyya), Editions Al-Manar, Tunis 1972, T.2, p. 252.

9 - Fathi Zghonda : La confrérie Sūlamiya en Tunisie (Attariqa al-sulāmiya fī tūnis), Bayt al-Hikma, Tunis 1991, p. 53.

10 - Mourad Sakli : Musique néo-traditionnelle arabe et contraintes identitaires, le concept de l'intonation musicale, In Congrès des Musiques dans le monde de l'Islam du 8-13 Août 2007, Fondation du Forum d'Assilah, Maroc 2007. Disponible sur www.mcm.asso.fr

11 - Rim Achour Nabi : Les pratiques enseignantes dans un cours de maqām : Quelle influence de l'âge des élèves, In Mohamed Zinelabidine : Le Dictionnaire critique des identités culturelles et des stratégies de développement en Tunisie, Laboratoire de Recherches en Culture, Nouvelles Technologies et Développement, Tunis 2007, p. 231.

12 - Mohamed Ali Kammoun : Les nouvelles tendances instrumentales improvisées en Tunisie : Enjeux esthétiques culturels et didactiques du jazz, de la modalité et du métissage, Thèse de doctorat en Musique et Musicologie, Université de Paris Sorbonne (Paris IV), Paris 2009, p. 19.

13 - Mourad Sakli : op. cit., p. 28.

14 - Rim Jmal : Développement musical et acquisition du système modal arabe chez l'enfant tunisien de 6 à 13 ans au début du XXI^e siècle (Approche expérimentale), Thèse de doctorat en Sciences de l'Éducation Musicale, Université Paris Sorbonne (Paris IV), Paris 2013, p. 201.

15 - Jean During : L'oreille mondiale et la voix de l'orient, In Congrès des musiques dans le monde de l'Islam, 8-13 Août 2007, Fondation du Forum d'Assilah, Maroc 2007, p. 3. Disponible sur <http://www.mcm.asso.fr>

16 - Rim Jmal : op. cit., p. 224.

17 - Ibid., p. 443.

18 - Sana Kammoun : Application de l'éveil musical dans le contexte culturel tunisien : démarche, succès et contraintes, Thèse de doctorat en Musique et Musicologie, Université Louis Lumière (Lyon 2), Lyon 2010.

19 - Le programme pédagogique pour l'animation socio-éducative au bénéfice de la petite enfance (3-6 ans), Ministère de la jeunesse et de l'enfance & l'UNICEF, Tunis 1997.

20 - Ahmad Lakkani : Le guide de l'éducation nationale (Dalil at-tarbiya al-mûsiqiya), Centre National pédagogique, Tunis 2006.

21 - Mourad Sakli : op. cit., p. 2.

Pour citer l'article :

* Dr Rim Jmal : L'enfant et le patrimoine musical tunisien - stratégies de transmission, Revue Annales du patrimoine, Université de Mostaganem, N° 17, 2017, pp. 87-104.

<http://Annales.univ-mosta.dz>